



PARTIE 1

UNE IMMIGRATION EN MUTATION

par Théophile BRAUD et Amaury DUHESME, analystes du Millénaire



Alors que les crises se succèdent dans le monde occidental, le besoin de protection est plus fort que jamais. Ce besoin de protection se distingue en plusieurs sujets majeurs : d'une part contre la mondialisation et sa dérégulation notamment des flux de personnes, et d'autre part contre la délinquance et l'ensauvagement de la société. Or l'immigration possède un impact important sur ces deux sujets. Les Français relient d'ailleurs l'immigration à un grand nombre des problématiques que la France rencontre actuellement, qu'elles soient économiques, politiques, identitaires ou sécuritaire. Une réforme profonde de l'immigration est rendue nécessaire par le gouffre entre l'opinion des Français sur le sujet et la priorité politique qui est celle des décideurs. Un sondage Ipsos Sopra-Steria mené en 2019, 63% des Français estimaient qu'il y a trop d'immigrés en France, et 66% que ces derniers ne font pas d'efforts pour s'intégrer. Pour répondre à ces différents sujets, le processus majeur est celui de la reprise en main de notre politique migratoire. En effet, le cadre actuel ne permet pas de mettre parfaitement en œuvre la volonté politique.

Sur la dimension économique, si la crise de 2008, puis celle du coronavirus ont été des catalyseurs, la situation de la France est défavorable depuis l'entrée dans la mondialisation. Dans ce contexte il est légitime que les français s'interrogent sur la capacité de notre pays à accueillir plus d'immigrés. La question se pose en particulier sur les profils que nous accueillons en France, et la problématique qui est celle d'une population quittant la France, bien plus qualifiée que celle qui la rejoint.

Sur la dimension politique, l'immigration participe de la crise démocratique que traverse notre pays. Cette dernière est alimentée par le sentiment partagé par beaucoup de français de l'incapacité des politiques à avoir une influence sur le réel, en particulier sur la situation de la France dans le monde et son déclin apparent. Il est difficile d'aller à l'encontre de ce sentiment sur le plan de l'immigration, où les différentes politiques menées par des gouvernements de gauche comme de droite ne semblent pas avoir infléchi réellement les données liées à l'immigration. Concrètement lorsqu'une obligation de quitter le territoire est exécutée sur dix, la France ne se donne pas les moyens d'appliquer une politique migratoire concrète.

L'immigration fait aussi peser une menace sur l'identité de la France et sur notre mode de vie.

La branche radicale de l'Islam, et sa composante intermédiaire qu'est l'Islam politique, menace véritablement le mode de vie français et ses principes fondamentaux notamment portant sur la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et devant la loi. Alors qu'une partie de la population se radicalise sur la question, il ne faut pas ignorer ces signaux en les catégorisant à l'extrême droite, mais bien rassurer les Français, en mettant tout en œuvre pour lutter contre l'Islam radical, en ne fermant pas les yeux sur son lien avec l'immigration, et en réaffirmant que nous ne céderons rien sur nos principes.

Enfin sur la question sécuritaire, l'immigration alimente largement le renouvellement des populations dans les zones sensibles en France ne permettant pas un vieillissement des populations qui ferait baisser la délinquance. La capacité d'intégration de la France ne se mesure pas seulement par des indicateurs macroéconomiques, elle dépend aussi de sa capacité à répartir sur ces migrants sur le territoire sans créer des zones dites de non droit. Il appartient à la France de reprendre le contrôle de l'ensemble de son territoire et d'assurer à tous la sécurité offerte par l'État.

Ce document a pour objectif de proposer un arsenal cohérent pour reprendre la maîtrise de notre destin en matière de contrôle de notre immigration et la mettre au service de la France. Si la tradition d'accueil en France est ancienne, elle doit se faire en fonction des capacités de notre pays à intégrer efficacement. Or aujourd'hui la France a perdu le contrôle de sa politique migratoire et la possibilité de décider qui elle veut intégrer et dans quel but. Nous entendons redonner au politique les moyens d'une politique pleinement adossée au mandat dont il hérite des citoyens.

PREMIÈRE PARTIE :

UNE IMMIGRATION EN MUTATION

UNE IMMIGRATION CHANGEANTE : D'UNE IMMIGRATION D'EUROPE DE L'OUEST À UNE IMMIGRATION AFRICAINES

L'origine géographique des migrants a évolué par cercles concentriques, des pays voisins à la France tels que l'Espagne, l'Italie ou la Belgique, l'immigration s'est élargie aux pays d'Europe de l'Est tout en se maintenant avec ceux de l'Ouest pour enfin s'étendre aux pays du Maghreb et des anciennes colonies françaises.

UNE IMMIGRATION EUROPÉENNE : LES DEUX PREMIÈRES VAGUES MIGRATOIRES DE L'HISTOIRE FRANÇAISE

Les migrations d'êtres humains existent depuis la naissance de l'humanité mais les vagues migratoires ne prennent sens qu'à partir du moment où des peuples faisant corps autour d'une nation se déplacent et s'installent dans un autre État que celui dont ils sont originaires. Le phénomène migratoire est donc indissociable de l'émergence de l'État-nation qui a été le promoteur des migrations du moins à ses débuts.

La première vague migratoire que traverse la France se déroule pendant la révolution industrielle française, des années 1850 aux années 1910, durant le Second Empire et la III^e République. Les migrants viennent des pays immédiatement voisins de la France et s'installent dans des régions proches de leurs frontières pour tenter de profiter de l'expansion économique du Second Empire : les Espagnols dans le Sud-Ouest (activité surtout agricole), les Italiens dans le Sud-Est, les Belges dans le Nord. Cette première vague est poussée par la révolution industrielle et l'État-nation français. Pour soutenir la croissance économique, l'arrivée de main-d'œuvre vise à combler la faible croissance démographique du XIX^e siècle.

La particularité de la France est qu'elle devient au XIXe siècle une terre d'immigration accueillant ses voisins européens contrairement à l'Angleterre, la Belgique ou l'Italie qui deviennent véritablement des terres d'émigration avec des départs massifs de population vers le Nouveau Monde. Quand le Royaume-Uni, l'Allemagne ou l'Italie connaissent chacun une hémorragie migratoire de 20-25 millions de personnes au XIXe siècle, la France ne perd « seulement » que 4 millions de personnes.

Cependant le « mythe » d'une France historiquement terre d'immigration est à nuancer. La part des étrangers en France reste globalement faible, on note ainsi en Île-de-France près de 200 000 étrangers, venus de tous les pays d'Europe (soit 7 % de sa population).

Dans son entretien à *Valeurs Actuelles*, Emmanuel Macron expliquait que la France avait « toujours été une terre d'immigration ». Affirmation tout à fait inexacte selon la démographe Michèle Tribalat: « S'il est vrai que des étrangers ont de tout temps voyagé en Europe, on ne peut en déduire que la France a été de tout temps une terre d'immigration. En 1851 on ne compte que 381.000 étrangers en France, soit 1 % de la population. »

En 1914, la population française est estimée à 41,6 millions d'habitants et compte 420 000 Italiens, 287 000 Belges, 105 000 Espagnols, 102 000 Allemands et 72 000 Suisses. Des populations immigrées commencent à cette époque à arriver des colonies françaises, mais de manière encore marginale. Il faut surtout souligner que l'origine de ces premiers migrants est européenne et qu'ils possèdent une culture chrétienne, vont à l'église et des mœurs similaires à ceux de la France. De ce fait, leur assimilation en a été d'autant plus facilitée.

DEUXIÈME VAGUE MIGRATOIRE : L'ENTRE-DEUX-GUERRES

La deuxième vague migratoire survient après la Première Guerre mondiale. Elle est caractérisée par l'arrivée de nouvelles nationalités en particulier d'Europe de l'Est, telles que l'immigration polonaise, russe et arménienne. La France voit également ses premiers réfugiés politiques arriver sur son territoire dans la période de troubles que forme l'entre-deux-guerres.

Dès 1917, les Russes blancs et aristocrates, bourgeois, artistes et intellectuels russes déchus fuyant la Révolution bolchévique s'installent en France (notamment Marc Chagall ou Igor Stravinsky) et participent à une immigration élitiste et au rayonnement de la France dans les « Années Folles ». D'autres réfugiés politiques suivent comme les Arméniens (à partir de 1920 suite aux assauts turcs et à l'entrée en orbite de l'Arménie dans l'URSS), les antifascistes italiens (1924-1925 après l'arrivée au pouvoir de Mussolini en 1922), les antinazis allemands dans les années 1930, les Autrichiens (suite à l'Anschluss en 1938 et avant suite à l'antisémitisme rampant), les Juifs d'Europe de l'Est fuyant les pogroms et environ 500 000 Républicains espagnols (1939 et suivantes).

C'est aussi le début de l'immigration coloniale, qui reste néanmoins statistiquement très faible : dans les années 1930, la France compte 100 000 Algériens, par exemple, parmi ses 3 millions d'étrangers. Les Algériens n'étaient d'ailleurs pas considérés comme « étrangers », puisqu'ils étaient juridiquement français. C'est aussi le début de l'immigration ouvrière de masse : la sidérurgie et l'agriculture fait venir plus d'un million et demi de personnes, avec des contrats de travail, donnant lieu aux vagues d'immigration des Italiens et des Polonais. En 1931, on dénombre 2 890 000 étrangers en France, soit 5,9 % de la population totale. Près d'un million d'entre eux sont naturalisés entre 1921 et 1939.

Ainsi, la seconde vague migratoire qu'a connue la France durant l'Entre-deux-guerres voit certes l'arrivée d'immigrés de nouvelles nationalités mais également celle d'une immigration très éduquée et très qualifiée fuyant le joug communiste ou fasciste et contribuant à l'effervescence culturelle de Paris dans les années 1920. L'immigration des pays maghrébins encore colonies françaises commence à s'intensifier mais reste localisée au sud de la France et à la région parisienne sans toutefois devenir un phénomène de masse.

- **Les « trente glorieuses » : le temps de l'immigration maghrébine et ibérique**

La troisième vague d'immigration correspond à un double afflux du Maghreb et de la péninsule ibérique.

La crise et la politique de regroupement familial entraînent des modifications et renforcent le poids de l'Afrique du Nord et de d'Afrique noire, mais les migrations espagnoles et portugaises ont été très importantes jusqu'aux années 1980. Il faut également noter le renforcement d'un type particulier de migration : celui des réfugiés politiques.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France, qui a besoin de main-d'œuvre pour aider à la reconstruction et à la modernisation du pays, accueille de nombreuses personnes issues de ses colonies d'Afrique, mais aussi d'Europe du Sud. En 1975, à la fin des Trente Glorieuses, les Portugais constituent le premier groupe d'étrangers, devant les Algériens : on en compte 750 000.

Mais il y a aussi des réfugiés politiques, avec des migrants sud-américains et d'Europe de l'Est. En 1956, 10 000 Hongrois demandent l'asile à la France après le soulèvement avorté de Budapest. Entre 1975 et 1985, face aux drames des boat people, la France reçoit environ 130 000 réfugiés du Sud-Est asiatique. Entre 1973 et 1989, plus de 10 000 Chiliens arrivent en France, fuyant la répression après le coup d'Etat du général Pinochet.

Après les Trente Glorieuses, qui ont favorisé l'immigration pour satisfaire aux besoins de l'économie française, la crise économique des années 1970, en partie provoquée par le choc pétrolier de 1973 mais surtout par un changement de paradigme économique, pousse l'État à mettre en place un contrôle des flux migratoires, se recentrant fortement sur l'immigration pour motif familial à partir de 1976. L'espoir du gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing de l'époque était qu'en fermant les vannes de l'immigration professionnelle, l'immigration familiale qui en découlait allait se tarir.

- **Depuis les années 1980 : mondialisation et évolution d'une immigration maghrébine à sahélienne et subsaharienne**

On distingue ensuite une quatrième vague migratoire qui est également analysée par certains comme la continuité de la troisième.

Selon Michèle Tribalat : « La composition par origine de la population immigrée a beaucoup changé. En 1982, en France métropolitaine, 56 % des immigrés étaient d'origine européenne et 33 % étaient originaires d'Afrique. Dans l'ensemble de la France hors Mayotte en 2018, ces proportions sont respectivement de 33 % et 46 %. Le courant migratoire qui a le plus augmenté est celui en provenance de l'Afrique hors Maghreb (près de 18 % dans l'ensemble de la France hors Mayotte en 2018, contre 4,3 % en 1982 en métropole). »

Ce ratio favorable aux extra-européens dans les chiffres de l'immigration s'accroît encore davantage au sein des nouvelles générations, particulièrement chez jeunes d'origine étrangère de moins de 18 ans : en France métropolitaine, en 2017, seulement 22 % de ceux-ci sont d'origine européenne, 40 % d'origine maghrébine et 20 % originaires du reste de l'Afrique.

D'où vient cette croissance de l'immigration en provenance d'Afrique Sahélienne ?

En 2013, François Hollande déploie l'opération Serval et empêche la prise de Bamako par les djihadistes, et la remplace par Barkhane qui rassemble plus de 5 000 hommes repartis sur les cinq pays de la « bande sahélo-saharienne » : la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad. Ces pays se sont regroupés par la suite sous le G5 Sahel avec pour ambition affichée une stabilité économique et militaire régionale sous le patronage de la France. Mais les faiblesses étatiques des membres du G5, la corruption endémique et la tentation islamiste omniprésente, malgré la présence française, rendent la région particulièrement instable.

On ne peut pas encore remarquer aujourd'hui une croissance exponentielle des flux migratoires en provenance du Sahel francophone. Cette région reste marginale dans la demande de protection internationale présentée à la France. Mais si la hausse n'est pas exceptionnelle elle est toutefois suffisamment significative pour être signalée. En France le nombre des réfugiés originaires de l'un des cinq pays du Sahel francophone a été multiplié par 5 et est passé de 2 275 en 2001 à 10 292 en 2019. Avec 3 909 demandes d'asile enregistrées par l'Ofpra en 2019, le Mali affiche une progression de 114 % par rapport à 2017.

Si ces chiffres sont relativement contenus, l'aggravation de la crise terroriste au Sahel depuis 2019 et les rumeurs de plus en plus insistantes d'un retrait progressif de l'armée française risqueraient d'achever la maigre stabilité régionale acquise depuis 2013. La poussée de Boko Haram au Sahel peut inquiéter l'Europe vers où fuiront les civils sahéliens subissant les atrocités islamistes et auxquels l'Europe ne pourra refuser la protection au risque de violer la Convention de Genève sur les réfugiés...

Ainsi, les vagues migratoires qu'a traversées la France se sont élargies peu à peu, de l'Europe de l'Ouest, à l'Europe de l'Est, au Maghreb et à l'Afrique subsaharienne et sahélienne, avec une dominante de plus en plus marquée pour l'immigration musulmane.

Cette immigration massive venant des pays musulmans soulève les problèmes de communautarisme que l'on connaît. L'islam, comme les autres religions monothéistes dans une moindre mesure, favorise l'endogamie religieuse, c'est-à-dire les mariages entre personnes de même religion. Les immigrés européens venus après la guerre étaient chrétiens et l'endogamie religieuse a favorisé la mixité des unions avec des Français d'origine. En revanche, pour les musulmans venus du Maghreb ou du Sahel, l'endogamie religieuse est un obstacle à cette mixité. Cette problématique d'endogamie religieuse n'est qu'un exemple parmi d'autres des problématiques liées à l'immigration musulmane de masse en France.

L'IMMIGRATION MUSULMANE EST CONSTITUTIVE D'ENJEUX NOUVEAUX

UN PROBLÈME SOCIO-ÉCONOMIQUE : DES IMMIGRÉS MUSULMANS RELÉGUÉS DANS LES BANLIEUES « GHETTOS » ET VICTIMES D'UN RACISME DE MASSE ?

Depuis 1976, la tendance de fond est celle d'une immigration pour des motifs familiaux. La légalisation par Valéry Giscard d'Estaing en 1976 du regroupement familial marque la transition d'une immigration essentiellement pour des raisons économiques (la France faisant appel à l'immigration surtout maghrébine pour répondre à la demande croissante des industries des "trente glorieuses") à une immigration familiale. Suite à la crise économique liée au choc pétrolier de 1973 et à l'essoufflement du modèle de croissance Taylora-fordiste, les besoins en main d'œuvre de la France s'effondrent et le gouvernement de Jacques Chirac met fin à l'immigration pour motif économique en juillet 1974. L'idée des dirigeants de l'époque était qu'en mettant fin à l'immigration économique et professionnelle, l'immigration familiale qui en découlait allait in fine diminuer. Les années qui ont suivi et l'évolution des courbes des arrivées de migrants ont pourtant prouvé le contraire. L'immigration familiale s'est maintenue à un niveau élevé depuis 1976. Le regroupement familial représente aujourd'hui moins de 30% de l'immigration familiale, pour moins de 12% du total de l'immigration avec un nombre de personnes concernées relativement stable depuis 1990. Ce phénomène de stabilisation tire son origine du tarissement de l'immigration professionnelle qui a bien eu lieu depuis la loi de juillet 1974 et par les mesures de restrictions prises par le gouvernement Chirac en 2005.

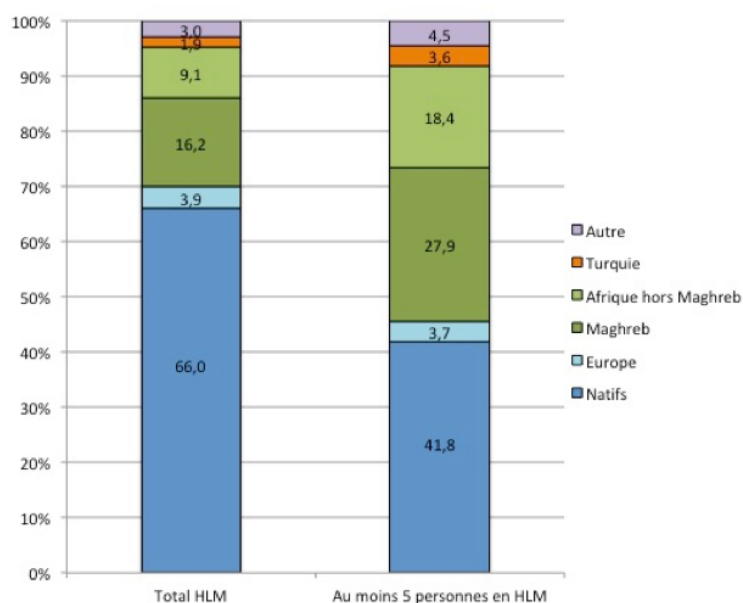
Une erreur largement répandue est de surestimer l'importance de la loi du regroupement familial dans les causes de l'immigration en France. Deux autres phénomènes sont également à l'œuvre. D'abord la montée en puissance des mariages mixtes : le scénario où un Français a la possibilité de faire venir en France son conjoint né et résidant à l'étranger, voire sa famille. Cette forme d'immigration représente près de la moitié de l'immigration pour motif familial. Les conjoints de Français représentent environ 80% de ce type d'immigration, ce qui démontre le rôle crucial joué par le phénomène des mariages mixtes. La seconde porte d'entrée à l'immigration familiale pour un ressortissant étranger est par l'accord d'un titre de séjour en raison d'un lien personnel ou familial avec un Français ou un étranger résidant régulièrement en France.

Si la hausse continue et régulière des mariages mixtes en France depuis 1990 a pu susciter des commentaires de certains quant à la preuve de la réussite de "l'assimilation à la française", la réalité en est tout autre.

En effet, si des ressortissants étrangers se marient avec des Français ce n'est pas le fruit d'un long processus d'intégration mais parce que ces mêmes Français sont souvent issus de l'immigration ou ont été récemment naturalisés. Le conjoint non français du mariage mixte est donc souvent très peu intégré à la société française : selon l'INSEE, 27% des mariages célébrés en France ou retranscrits dans l'état civil étaient des mariages mixtes en 2015, dont 54% étaient célébrés à l'étranger.

La géographie d'origine de ces mariages n'est d'ailleurs pas anodine et suit les évolutions géographiques des vagues migratoires françaises. Toujours selon l'INSEE, en 2015, 12 500 mariages mixtes célébrés en France ont uni une personne de nationalité française à un conjoint d'une nationalité du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), soit 37 % des mariages mixtes de l'année. Suivent les unions entre Français et Européens avec 7 300 mariages mixtes (soit 22 %), puis celles entre Français et personnes de nationalité d'un pays d'Afrique sub-saharienne avec 4 900 mariages mixtes (soit 14 %).

Quelles sont donc les conséquences de cette immigration massive d'Afrique du Nord et d'Afrique Noire en France ? On remarque une surreprésentation des populations immigrées extra-européennes dans les HLM, en particulier dans le cas des foyers de familles dites nombreuses, de plus de 5 personnes.



Répartition par origine des personnes appartenant à des ménages logés en HLM (Total, personnes des ménages d'au moins cinq personnes). Source : EAR 2016, fichiers détail Insee.

Autre fait remarquable, toujours selon la même source et témoignant d'une véritable concentration des populations maghrébines et africaines dans les HLM est le véritable "plébiscite" de ces populations pour le HLM. En effet, quand 9,7% des natifs habitent dans un appartement-HLM, ce chiffre s'élève à 44% pour les populations d'origine maghrébine, et 51,3% pour l'Afrique hors Maghreb. (Source : EAR 2016.)

Peut-on parler d'une ghettoïsation des immigrés maghrébins et africains en France ? Ont-ils été délibérément placés dans ces quartiers où ils seraient les "grands oubliés" des politiques sociales du gouvernement ?

Bien au contraire, ces quartiers sont précisément au centre de l'attention des gouvernements depuis des décennies. Selon Le Monde, près de 174 déplacements ministériels ont eu lieu en 2008 en Seine-Saint-Denis, soit quasiment un jour sur deux ! Mais au-delà de l'attention médiatico-politique apportée aux banlieues défavorisées, ce sont surtout les dizaines de milliards d'euros investis dans leur réhabilitation et la politique de la ville qui provoquent de larges remous.

Quel discours entend-on souvent dans les associations de réinsertion des quartiers dits "populaires" ? Les populations immigrées sont défavorisées dans le système scolaire (absence de mixité sociale) et discriminées dans le marché du travail. Elles n'auraient d'autre recours, du fait de leurs faibles qualifications et insertion dans la société, que d'emprunter des voies plus ou moins légales pour subvenir à leurs besoins, d'où l'omniprésence de la délinquance dans ces quartiers. À ces fléaux l'État répond en réhabilitant les quartiers, en ravalant façades, cages d'escaliers et halls d'immeubles, comme si la fin des barres de logements sociaux annonçait la fin du trafic de drogue et des violences urbaines...

L'affaire Aboubacar Fofana ou l'inefficacité de la politique de la ville en matière d'intégration

Le 3 juillet 2018, un jeune homme, contrôlé en raison d'un mandat d'arrêt pour vol et recel, décède suite au tir accidentel d'un policier alors qu'il refusait d'obtempérer et tentait de fuir.

Le HLM du quartier Le Breil à Nantes où M. Fofana résidait a pourtant bénéficié d'un plan de réhabilitation de 2,5 millions d'euros entre 2000 et 2012 financé par Nantes Métropole et le bailleur social Nantes Habitat. Ironie du sort, c'est ce même bailleur qui voit ses locaux de Breil incendiés le 7 juillet 2018 lors des 5 nuits d'émeutes urbaines qui ont frappé la capitale des ducs de Bretagne. 5 nuits d'émeutes où de nombreux quartiers de Nantes (Malakoff, Bellevue, quartiers nord) et des alentours (Saint-Herblain, Rezé, Orvault) traversent d'interminables scènes nocturnes de chaos urbain : dizaines de voitures incendiées, lycée Léonard de Vinci saccagé, tirs de cocktails molotov, incendie du véhicule de la maire Johanna Rolland... Sans parler des marches blanches ou manifestations diurnes en soutien à M. Fofana aux slogans pour le moins peu flatteurs envers la France dénonçant le "racisme d'État" et une "police qui tue". Et c'est ainsi qu'une ville ayant investi des montants considérables dans la rénovation urbaine avec les deniers du contribuable afin d'intégrer les populations immigrées et défavorisées se voit en retour rudement éprouvée par plusieurs nuits d'émeutes et de violences.

Alors à quoi bon continuer d'investir des millions d'euros dans la réhabilitation de quartiers qui s'embrasent si promptement ? Comme le montre un rapport publié par l'Observatoire national de la politique de la ville pour l'année 2015, les politiques mises en œuvre par les gouvernements sont totalement inopérantes. Dans tous les domaines étudiés par l'observatoire, les chiffres sont catastrophiques. Effondrement de l'emploi, hausse de l'échec scolaire et progression des déserts médicaux... Les 1500 quartiers considérés comme prioritaires sont toujours à la traîne, et les politiques de rénovation urbaine dans lesquelles cinquante milliards d'euros ont été investis entre 2005 et 2015 n'ont eu aucun effet notable. La politique de la ville montre bien ses limites quant à l'insertion des populations immigrées qui semblent de plus en plus faire sécession, moins pour des motifs économiques (étant données les sommes investies) qu'idéologiques ou culturels.

De plus, la politique contre la pauvreté doit être mieux ciblée. Un département connu pour ses problèmes liés aux banlieues comme la Seine-Saint-Denis est le 15e département le plus riche de France, la Creuse le 96e. Selon le géographe Christophe Guilluy, 85 % des ménages pauvres n'habitent pas dans les quartiers sensibles.

Ainsi, il ne paraît pas pertinent de justifier la délinquance par la pauvreté comme le soutiennent de nombreux penseurs de gauche. Ces exemples ne font que prouver la caducité de la théorie victimaire omniprésente dans les médias de masse selon laquelle les populations des quartiers sensibles seraient victimes d'une exclusion géographique, sociale et économique qui les conduiraient à la délinquance.

OU UN PROBLÈME CULTUREL : UN MANQUE DE VOLONTÉ D'ASSIMILATION ? UNE INCOMPATIBILITÉ DES VALEURS DE L'ISLAM ET DE LA RÉPUBLIQUE ?

Dès lors que la cause sociale et économique de l'échec de l'intégration des populations musulmanes est écartée se pose la question d'un problème d'ordre culturel : y-a-t-il une absence de volonté d'assimilation des immigrants musulmans à la France ? Ou bien une incompatibilité fondamentale entre les valeurs de l'islam et de la République ?

Dans *Exodus*, Paul Collier distingue quatre conceptions de l'immigration :

- des immigrants qui acceptent l'assimilation et même y aspirent ;
- des immigrants porteurs d'une fusion culturelle ;
- des immigrants désireux de réussir économiquement, tout en s'isolant de la société d'accueil ;
- des colons cherchant à propager leur culture.

Alors que les immigrants européens des premières vagues migratoires sont largement assimilables à la première catégorie (cf travaux I)a)), les dernières vagues migratoires qu'a connues la France sont selon Paul Collier composées en majorité de migrants des troisième et quatrième catégories. Si les statistiques ethniques et religieuses sont interdites en France, certains signes attestent d'un phénomène croissant de désintérêt des Français ou immigrants d'origine musulmane pour le modèle français. L'évolution des prénoms arabo-musulmans depuis les années 1960 est significative. Alors que l'on en comptait moins de 1% en 1960 (pour 20% de Marie), le chiffre explose à 21% en 2019 (contre 0,3% de Marie).

Comme l'explique Jérôme Fourquet, directeur du département de l'opinion à l'IFOP, les Polonais arrivés dans le Nord-Pas-de-Calais dans les années 1920, n'avaient donné de prénoms polonais à leurs enfants que lors de la première génération, adoptant au fil du temps des prénoms français.

Un constat à première vue serait que les secondes générations de Français musulmans ne se seraient pas si bien assimilés que ce que l'on aurait pu croire et auraient opéré un repli identitaire et communautaire en masse. Quelles sont les tendances à l'œuvre au sein des Français de confession musulmane ? Selon un sondage de l'IFOP pour le Comité Laïcité République publié en novembre 2020, alors que 25% des Français (peu importe la croyance religieuse) se déclarent favorables au "port de signe religieux ostensible", ce taux est multiplié par 3 avec 75% de Français se déclarant musulmans favorables. Fait encore plus inquiétant, 57% des jeunes musulmans considèrent que la charia est plus importante que la loi de la République. Cet engouement de la jeunesse française musulmane pour un islam fervent se traduit également par un autre sondage IFOP pour Le Point montrant que la fréquentation de la mosquée le vendredi pour les 18-24 ans a quasi doublé en dix ans : de 23 % en 2011 à 40 % en 2019.

Suite à ce constat alarmant d'un islam de plus en plus incompatible avec la République, peut-on voir des causes structurelles à l'absence d'assimilation des Français musulmans ?

De 3 manières, le communautarisme islamique qui s'est installé en France s'oppose à la civilisation occidentale et à l'assimilation française. Cet affrontement découle du combat mené depuis le VIIe siècle entre la civilisation occidentale issue de la chrétienté et musulmane reposant sur l'islam. D'un point de vue doctrinal, dans l'islam seul Mahomet délivre le vrai message de Dieu et tous ceux soutenant que d'autres (Moïse et Jésus) eussent été capables de le diffuser sont dans l'erreur. Sur le plan historique, les mondes chrétiens et musulmans ont été depuis 13 siècles en conflit permanent pour des luttes territoriales. Des croisades à la Reconquista, aux invasions ottomanes repoussées par les Habsbourg, cet affrontement prend fin au XXe siècle avec l'achèvement du cycle de décolonisation, où les pays musulmans parviennent enfin à s'émanciper de "l'occupant chrétien".

Enfin au niveau du patriotisme et de la fierté nationale, les États arabes qui rayonnaient par leur savoir et leur essor culturel au Moyen-Âge (cf les grands savants arabes) se sont fait largement dépasser par le monde occidental à la Renaissance, sans jamais parvenir à “reprendre le dessus” depuis lors.

Ces diverses blessures et ce lourd passif entre le monde musulman et le monde occidental ont donc nourri un certain ressentiment des musulmans qui se sont installé en France à l'égard de la France, de l'Europe et de tout ce que représente le monde occidental.

De fait, certains musulmans, français ou immigrés, ont donc un problème fondamental avec le concept d'assimilation. Tandis que l'intégration est synonyme d'une réussite sociale et économique, c'est-à-dire de l'accession à un niveau de vie confortable, des études supérieures et revient à adopter les coutumes locales ; l'assimilation est bien plus exigeante. Ce processus demande aux nouveaux venus d'abandonner non seulement leurs coutumes d'origine mais surtout leur civilisation d'origine pour en embrasser une nouvelle, celle de l'homme occidental en l'occurrence. Si les motifs religieux sont primordiaux pour comprendre l'échec de l'assimilation des musulmans en France, la montée du communautarisme n'est pas seulement inhérente à la doctrine islamique mais aussi provoquée par des compromissions politiques et une montée d'un islam politique et militant.

LE MODÈLE ASSIMILATIONNISTE RÉPUBLICAIN EN PÉRIL FACE AUX NOUVEAUX RELAIS COMMUNAUTARISTES ET AU CONTRE-MODÈLE ISLAMISTE

Plusieurs courants islamistes participent de la “désintégration” de la République, du rejet de l'assimilation et d'un ressentiment à l'égard de la France.

L'Islam radical ne rime pas seulement avec attentat et il faut d'abord se rendre compte que ce mouvement ne se manifeste pas uniquement par des actes de violence extrême.

L'islamisme est un véritable projet politique qui vise à imposer un mode de vie selon les principes de la Charia à l'ensemble de la population. Dans le rapport de la Commission d'enquête du Sénat Radicalisation islamiste: faire face et lutter ensemble publié le 7 juillet 2020, Mme Jacqueline EUSTACHE-BRINIO explique que les islamistes "cherchent à peser sur la vie quotidienne et le rapport aux autres des Français de confession musulmane et des musulmans étrangers résidant en France, pour leur imposer une orthopraxie, des pratiques vestimentaires, alimentaires, rituelles, mais surtout une norme de comportement et de rapports entre les hommes et les femmes, afin de les séparer du reste de la population française".

Deux lames de fond séparatistes propageant un islamisme radical frappent le modèle républicain français depuis maintenant plus de quarante ans et prennent une ampleur de plus en plus inquiétante.

D'une part les activistes décomplexés d'un islam politique et militant ouvertement pour une extension de la loi musulmane. Sur les 2500 lieux de culte musulman en France, on recense quelque 200 à 300 mosquées radicalisées selon Jean-Éric Shoetl, ancien secrétaire général du Conseil Constitutionnel où des imams radicaux prêchent des appels au jihad et discours ouvertement hostiles à la France.

Hormis les mosquées radicalisées, une myriade d'associations de défense des musulmans entretiennent souvent des liens obscurs avec l'islamisme radical et une relation ambivalente avec la France. Du CCIF faisant l'apologie du terrorisme ou BarakaCity proche des milieux salafistes, ces organisations militent ouvertement pour la banalisation et la diffusion des pratiques de l'islam orthodoxe. Si ces deux associations ont été dissoutes, toujours est-il que leurs fonds et éminences grises ont simplement migré vers d'autres structures. Par ailleurs, ces ONG ont bénéficié de financements étrangers occultes qui trahissent leurs relations ambiguës avec la France.

Le gouvernement d'Emmanuel Macron tente en janvier 2021 de faire adopter une "charte des principes" engageant les associations à respecter les valeurs de la République (égalité hommes-femmes, droit de changer de religion, etc).

Le texte affirme qu'« aucune conviction religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire aux obligations des citoyens » et critique les « politiques étrangères hostiles à la France, notre pays, et à nos compatriotes Français », ciblant de fait la Turquie et les récentes déclarations hostiles d'Erdogan. La Charte vise explicitement les Salafistes-wahhabites, Tablighis, Frères musulmans et Islamisme turc de politiser la religion.

Ce document, adopté par le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman), est une condition préalable à la création du "Conseil national des imams" chargé de former et agréer les imams français. L'objectif serait à terme de ne pas renouveler les visas des imams venant de l'étranger et prêchant en France. Or, cet objectif va à l'encontre des intérêts turcs où le gouvernement cherche à conserver un levier d'influence auprès de ses diasporas et les utiliser tant comme réservoirs de voix que moyen de pression et d'ingérence sur les gouvernements locaux. Trois fédérations musulmanes ont donc refusé de signer le texte : le Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMTF), le Millî Görüs (CIMG), allié turc des Frères musulmans et porte-voix du parti d'Erdogan (AKP), puis le mouvement intégriste Foi et Pratique (Tabligh). Leur justification de leur refus de signer la Charte se résume à une "atteinte à l'honneur des musulmans, avec un caractère accusatoire et marginalisant". Mais ces associations dénoncent également les "références aux politiques étrangères hostiles à la France", et trahissent ainsi leur allégeance à la Turquie.

D'autre part, ce soutien "de l'étranger" ne peut occulter le soutien reçu par des partis politiques aux positions ambivalentes sur l'islamisme radical.

Lancé en 2002 en France par Pierre-André Taguieff, le terme "islamo-gauchiste" désigne l'ensemble des intellectuels, politiciens, élus, militants ou journalistes refusant de dénoncer l'islam radical au risque de stigmatiser les musulmans et établissant entre un lien entre l'idéologie, chère à la gauche, d'une persécution systématique des minorités à celle des musulmans. Selon l'islamologue Gilles Kepel, certains politiques de gauche entretiennent des liens très inquiétants avec l'islamisme politique et soutiennent que l'islamo-gauchisme s'étend du Parti des Indigènes de la République à la France Insoumise, et certains éléments d'EELV et du Parti Socialiste.

Sous l'impulsion du think tank Terra Nova, le Parti Socialiste a entamé une mue électorale en ciblant spécifiquement les minorités dites "visibles" des banlieues en se détournant de la classe ouvrière. La gauche d'hier n'est plus ce qu'elle était : d'un électorat populaire et sans distinction de couleur de peau ou de religion, elle semble avoir trouvé en l'islam un nouveau prolétariat. Les islamistes n'ont pas besoin d'actions violentes pour déboulonner les statues de certains grands personnages de l'histoire de France tels que Victor Schoelcher en Martinique ou jeter l'opprobre sur Colbert, les islamo-gauchistes prennent fait et cause pour cette bataille. Au nom d'une convergence des luttes entre les antiracistes, féministes et décoloniaux, la gauche, nouveau porte-étendard de ce mouvement contribue à détruire un peu plus le récit national et faire place à une histoire nouvelle, placée sous le signe de la culpabilité de "l'Homme Blanc colonial oppresseur". Ainsi les islamo-gauchistes participent-ils de la victimisation croissante des populations immigrées et musulmanes, à la culpabilité des autochtones et à renforcer les rancœurs entre ces deux populations.

Quelques sondages témoignent de la "captation" de l'électorat musulman par la gauche française. Hasard ou but recherché, celle-ci écrase la droite dans la part de votants de confession musulmane. Selon un sondage de l'Ifop pour Les Échos aux élections présidentielles de 2012, les musulmans ont voté à 57 % pour le candidat socialiste François Hollande au premier tour et lui ont accordé 86 % de leurs voix au second. Ce score spectaculaire représente 1,5 point du corps électoral, soit l'avance qui lui a permis de battre Nicolas Sarkozy. Selon Jérôme Fourquet, directeur du département opinion et stratégies d'entreprise à l'IFOP, "à âge identique, ou catégorie socioprofessionnelle identique, le fait d'être musulman oriente le vote à gauche." Le politologue analyse ce vote quasi monolithique par le succès du discours décolonial, pro-immigration et antiraciste de la gauche de la campagne socialiste de 2012.

Si la gauche a bien tenté une récupération politique du vote musulman, c'est au prix de nombreux petits arrangements avec les principes républicains. Ainsi, l'islamisation de la France est soutenue par un ensemble d'acteurs dont les intérêts coïncident avec la fin du modèle républicain français. Face à ce séparatisme islamisme aggravé par le problème migratoire, nous offrons avec humilité plusieurs propositions pour tenter une certaine mesure d'endiguer les problématiques découlant de l'immigration de masse de pays musulmans.

PROPOSITIONS

1. Instaurer des quotas par pays de provenance

Pour reprendre le contrôle sur sa politique migratoire, la France doit mettre en place des quotas par pays de provenance couvrant la totalité des migrations pour des motifs hors économique. Cela offrira un outil au politique pour maîtriser les flux et leur structure, notamment dans la capacité à intégrer des cultures étrangères et très différentes de la notre au tissu français.

2. Instaurer un débat annuel à l'Assemblée sur ces quotas

Un débat annuel sur l'immigration, suivi d'un vote sur les quotas cités précédemment, permettra au politique de se saisir de la question migratoire. Cela créera un lien entre la volonté des Français, et la réalité de la politique mise en place par le gouvernement.

3. Instaurer un système de carence sur les aides sociales

Les aides sociales garanties par l'État, doivent être conditionnées à une appartenance effective à la communauté nationale et à la participation à la prospérité de la nation. Ainsi nous proposons que l'assemblée nationale se saisisse de la question et décide d'une durée de carence pour les aides sociales. La durée pour les aides moindres serait de 5 ans (APL, RSA etc...) et elle serait de 10 ans pour le minimum vieillesse.

4. Réformer l'aide médicale d'État

Les migrants qui ne cotisent pas n'ont pas vocation à bénéficier gratuitement de la solidarité de la nation. L'accès au territoire français, en dehors du droit d'asile, doit être conditionné à la capacité à subvenir à ses besoins, notamment de santé. Nous proposons de restreindre strictement l'AME aux pathologies qui mettent directement, ou à court terme le pronostic vital des patients en jeu. La France doit porter assistance à tout être humain en danger, mais doit restreindre ce cadre aux dangers effectivement réels.

5. Mettre fin au regroupement familial

Si le regroupement familial n'est pas la voie majeure d'accès au territoire français et à la nationalité, il demeure un symbole important. Or l'accès au territoire ou à la nationalité doit être une démarche personnelle et n'est pas garantie par l'intégration à la communauté d'un membre de la famille. Nous proposons qu'une procédure simplifiée soit garantie pour les familles mais que les demandes soient étudiées avec la même sévérité que toutes les autres demandes, mettant ainsi fin au regroupement familial quasi automatique, mais laissant tout de même cette possibilité ouverte, comme le demande le droit européen.

6. Supprimer le droit du sol

Nous proposons une suppression du droit du sol. Il ne s'agit pas d'interdire l'acquisition de la nationalité par la demeure sur le territoire français mais de remettre largement en cause son automaticité. Les demandes d'acquisition de la nationalité aujourd'hui garantie par le droit du sol feraient l'objet d'une étude approfondie à la fois des ressources, des motivations et de la connaissance de notre culture pour ensuite aboutir à un avis favorable ou non. C'est le cadre juridique le plus répandu dans les pays européens.

7. Offrir la possibilité aux préfets de modifier temporairement les règles d'accès à la nationalité et au séjour

La loi offre une possibilité d'interprétation au ministère de l'Intérieur quant à la délivrance des titres de séjour et quant aux naturalisations. Il faut offrir aux préfets la possibilité d'utiliser ce levier pour restreindre temporairement ces acquisitions dans les zones de forte tension comme la Guyane ou Mayotte.

8. Revenir sur les accords bilatéraux autres que concernant l'immigration professionnelle

La France doit revenir sur les accords bilatéraux. Ils sont un frein à la réalisation d'une véritable politique migratoire en privant le politique d'un levier d'action important. Ils sont d'autant plus à dénoncer que certains pays qui en bénéficient sont loin d'être exemplaires quand il s'agit de récupérer ses ressortissants clandestins.

9. Commencer les démarches de la création d'une coopération renforcée sur la question migratoire avec les pays de l'Union Européenne

La question migratoire est prise en otage dans l'UE, par des pays qui ne sont pas les principaux concernés par les flux migratoires. Pour faire pression sur l'Europe, et améliorer la gestion migratoire à ses frontières, la France doit entamer les démarches pour créer une coopération renforcée avec la Grèce et l'Italie, ainsi que les pays qui le souhaitent sur la question migratoire.

10. Rétablir et renforcer le dispositif de la double peine

Tout étranger condamné en France à une peine d'un an de prison ferme ou plus sera automatiquement condamné en conséquence à une interdiction de résider sur le territoire français pour une durée minimale de 3 ans.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il porte un projet gaulliste, réformateur, disruptif et guidé par l'intérêt national. Il est composé d'une cinquantaine de contributeurs de divers horizons - cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises - et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Vice-Président : Gilles BÖSIGER

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Directeur des études : Jean-Claude BERNARDON

Directeur des affaires publiques : Emeric GUISET

Directrice de la communication : Alexandra MONET

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*